

Monsieur François PAILLET
2 rue Traversière
43290 MONTREGARD

Le 09 décembre 2019.

Tél : 06.20.12.31.84

Adresse mail : f.paillet43@laposte.net

Région Auvergne – Rhône-Alpes
Direction des Transports
Service Maîtrise Ouvrage
Infrastructures Routières et Linéaires
1 Esplanade François Mitterrand
69269 LYON Cédex 02

O B J E T : Enquête publique relative à la demande d'autorisation
environnementale pour l'opération de la RN 88 – doublement de
la déviation d'Yssingeaux - par la Région Auvergne – Rhône-
Alpes au nom et pour le compte de l'Etat.

REFERENCE : Arrêté préfectoral de la Haute-Loire n° BCTE 2019/132 en
date du 16 octobre 2019.

PIECES JOINTES : Procès-verbal des observations recueillies concernant
la présente enquête.
Copie des pages du registre d'enquête publique
(pages n° 1 à n° 7).

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre le procès-verbal des observations
recueillies concernant l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Conformément à l'article R 123-18 du Code de l'Environnement, vous disposez d'un délai
de quinze jours pour produire vos observations.

Je vous prie d'agréer Madame, Monsieur à l'assurance de ma haute considération.

Le Commissaire Enquêteur
François PAILLET



Je reconnais avoir reçu le procès-verbal des observations recueillies concernant le projet
relatif à la demande d'autorisation environnementale pour l'opération de la RN 88 –
doublement de la déviation d'Yssingeaux - par la Région Auvergne – Rhône-Alpes au nom
et pour le compte de l'Etat ainsi que la copie des documents indiqués en pièces jointes,
le 10 décembre 2019 à 14 h 30

Mr / Mme

Chantal EDIEU



PROCES-VERBAL DES OBSERVATIONS RECUEILLIES :

Enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale pour l'opération RN 88 - doublement de la déviation d'Yssingeaux -, par la Région Auvergne – Rhône-Alpes, au nom et pour le compte de l'Etat (du 04 novembre 2019 à 09h00 au 04 décembre 2019 à 17h00 inclus).

I – OBSERVATIONS INSCRITES SUR LE REGISTRE D'ENQUETE :

O.B.S n° 1 : De Mr Sylvain SOUCHON demeurant Yssingeaux (43) :

Demande comment se fera l'accès au pont d'Echabrac (qui passe sous la RN 88) pendant les travaux, pour pouvoir accéder avec ses animaux et son matériel aux terrains qu'il possède des deux côtés de cette voie de circulation ?

Demande comment va être implantée la clôture de la parcelle n° 17 (située à Echabrac entre la RN 88 et le voie verte) ?

Demande comment se fera l'accès à cette parcelle ?

O.B.S n° 2 : de Mr Pascal CHARENTUS demeurant à Yssingeaux (43) :

Précise qu'il a été contacté par la SAFER concernant une prairie naturelle qu'il exploite au lieudit Montpinoux. Aux dires de cet organisme ce terrain pourrait être vendu à la Région aux titres des mesures compensatoires. Demande la possibilité d'avoir un autre terrain de même surface en échange.

O.B.S n° 3 : de Mr et Mme Pierre VILLEVIEILLE demeurant à Yssingeaux (43) :

Propriétaires de la parcelle ZI 148 située lieudit Echabrac signalent que ce terrain était exclu des travaux concernant le doublement de la RN 88. D'après les plans joints au dossier d'enquête publique les travaux empiéteraient sur cette parcelle. Demandent à ce que ce problème soit régularisé et que la personne chargée du projet vienne sur place.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Nous nous sommes rendus sur place avec Mr Pierre VILLEVIEILLE le 04 décembre 2019 à 10h00. En consultant la Pièce B (page 59) nous avons constaté que les travaux concernant le doublement de la RN 88 n'empiéteraient pas sur la parcelle ZI 148.

O.B.S n° 4 : de Mr et Mme Jean-Luc CHARENTUS demeurant à Yssingeaux (43) :

Demandent à ce qu'un mur anti-bruit soit installé au niveau de leur maison (750 Route des 6 Ponts). Précisent que la bâtisse est installée à moins de 70 m des travaux et que sur les plans une protection est prévue de l'autre côté de la RN 88 pour les riverains.

La propriété a fait l'objet des récepteurs 178, 179, 180 (page 547 Pièce C).

O.B.S n° 5 et 7 : de Mme Marie-Claude FAURE demeurant Yssingeaux (43) :

Demande l'installation de protections contre le bruit sur l'axe Lavée / centre-ville d'Yssingeaux pour les habitations situées dans le talweg orienté Sud – Nord et le quartier de la rue Beuve Mery, Chemin de la Galoche et route d'Apilhac. Précise que les habitants de ces quartiers subissent déjà des nuisances sonores provenant de la RN 88.

O.B.S n° 6 : de Mr Michel Colas demeurant à Yssingeaux (43) :

Précise qu'une rencontre sur les lieux avec le responsable des travaux sera nécessaire, afin de déterminer exactement la hauteur du mur et de l'éventuel passage des engins (sur sa propriété) au niveau du pont de Lavée.

II – COURRIELS ET COURRIERS RECUS :

Aucun.

III QUESTIONS POSEES PAR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR :

QUESTIONS CONCERNANT LES MESURES COMPENSATOIRES :

Le projet présenté conduira à la disparition ou à l'altération de 1,78 ha de zones humides et qu'en application du SDAGE Loire Bretagne et du SAGE Loire amont, le besoin en mesures compensatoires s'élève donc à 3.56 ha (avec équivalence des fonctionnalités). Dans le dossier mis à enquête publique, la Région Auvergne – Rhône-Alpes présente plusieurs sites de compensation adaptés mais aucune sécurisation foncière ne semble avoir aboutie.

Question n° 1 : Le maître d'ouvrage peut-il présenter la liste des sites de compensation sécurisés à ce jour avec les critères suivants : surface, localisation, création / restauration ou amélioration de zones humides, sites artificialisés renaturés... ?

Question n° 2 : Les sites sécurisés ont-ils été présentés à La CLE du SAGE Loire amont pour avis ?

Question n° 3 : Le plan de gestion de ces sites a-t-il été défini ?

Question n° 4 : L'organisme chargé de la gestion de ces sites a-t-il été désigné ?

QUESTION CONCERNANT LA CONSTRUCTION DU BASSIN DE LA LAVÉE :

Dans le projet présenté, les eaux de ruissellement seront traitées et régulées avant rejet en milieu naturel grâce à la création de deux bassins (La Lavée et Riou Mouri).

Question n° 5 : A la date du début d'enquête, l'Etat et/ou la Région Auvergne – Rhône-Alpes n'étaient pas propriétaires de l'ensemble des terrains nécessaires à la construction de l'impluvium de La Lavée. Qu'en est-il à ce jour ?

Le 09 décembre 2019

Monsieur François PAILLET
Commissaire enquêteur

